

Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 14 octobre 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, Mme Loré Vindry, M. Christian Billaud, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, Mme Geneviève Ribailhier, M. Daniel Vially, Mme Pierre Mellinger, Mme Odile Ouedraogo, Mme Catherine Vitoux, Mme Xandrine Guérin, M. Bertrand Gonin.

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Régine PASQUIER excusée, a donné procuration à Mme Loré VINDRY.
M. Olivier FARGES excusé, a donné procuration à M. Jean MARTINAGE.
M. Serge GRANGE, excusé.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE

15/09 Rencontre du Lieutenant CHUPEAU, commandant la brigade de gendarmerie de L'Arbresle
17/09 Conseil communautaire
24/09 Rencontre avec le Syder (M. Molitor) : point de situation sur des dysfonctionnements
25/09 Rencontre du maître d'œuvre pour les travaux d'agrandissement du Super U
Vernissage à l'espace découverte de l'exposition pour les 1200 ans Abbaye de Savigny
26/09 Mariage
29/09 Rencontre du maître d'œuvre pour les travaux d'extension de l'hébergement Forum réfugiés
Comité syndical du Syder avec M. Pierre Mellinger
30/09 Mise en place du conseil d'exploitation de l'office du tourisme
Comité syndical du SIABA

01/10 Réunion de la commission des listes électorales
Prise d'armes du Commandant Olivier RIGAL Commandant la compagnie de gendarmerie de l'Arbresle
Visite / rencontre de la commune par le centre des finances publiques de L'Arbresle
Rencontre de M. Philippe MAZARD (ERDF)
Conférence des maires : mutualisation
02/10 Visite d'ICOMOS cabinet UNESCO pour la candidature au classement de L'œuvre de Le Corbusier
06/10 Rencontre de M. Bogdan PLAVOISIN de la CCPA au sujet des espaces verts de la future caserne des pompiers
Réunion CCPA : diagnostic informatique dans le cadre de la mutualisation
07/10 Comité syndical au Syndicat de l'Ouest Lyonnais
08/10 Prise d'armes du Lieutenant CHUPEAU (gendarmerie l'Arbresle)
Commission générale
08 et 08/10 Formation PPRNI / DICRIM
10/10 Congrès des Maires du Rhône en préfecture avec Mme Loré Vindry
12/10 Réunion au SIEVA avec M. Christian Billaud concernant les travaux 2016
13/10 Rencontre de M. Gérard BERTRAND (GRDF)
Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais
Rencontre de M. JC Guéry de la CCPA au sujet des travaux de voirie catégories 1 et 2

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Loré VINDRY.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Reprise de la voirie communale du lotissement « Les Charmilles 2 » dans le domaine public.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Convention pour l'entretien des locaux scolaires à Fleurieux dans le cadre du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH).

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Convention pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) : Sport et loisirs créatifs 2015 - 2016 – 52/2015

Monsieur le Maire présente une convention avec Planète Jeunes (MJC Fleurieux Éveux à partir de janvier 2016) pour la mise à disposition de la commune de deux animateurs pour assurer les animations « sportives et loisirs créatifs » les vendredis scolaires de 15h à 16h30 dans le cadre des NAP.

Monsieur le Maire précise que la commune fournit les lieux d'accueil des activités et que le coût pour l'année scolaire 2015-2016 de l'ensemble des interventions est de 3 762 euros.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'animateurs socio-culturels dans le cadre des NAP pour 2015-2016 avec Planète Jeunes (MJC Fleurieux Éveux).

Convention pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) : danse 2015 – 2016 – 53/2015

Monsieur le Maire présente une convention avec le centre de danse L & F SACCO pour assurer l'animation de cours de danse enfant les vendredis scolaires de 15h15 à 16h15 dans le cadre des NAP.

Monsieur le Maire précise que la commune fournit les lieux d'accueil des activités et que le coût pour l'année scolaire 2015-2016 de l'ensemble des interventions est de 34 euros par heure de cours dispensé (soit 1 224 euros pour 36 semaines scolaires).

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de cours de danse enfant dans le cadre des NAP pour 2015-2016 avec le centre DANSE L & F SACCO.

Convention pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) : théâtre 2015 – 2016 - 54/2015

Monsieur le Maire présente une convention avec Théâtre Même pour assurer la mise à disposition d'une comédienne pour des ateliers théâtre les vendredis scolaires dans le cadre des NAP.

Monsieur le Maire précise que la commune fournit les lieux d'accueil des activités et que le coût pour l'année scolaire 2015-2016 de l'ensemble des interventions est de 1 050 euros.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'ateliers de théâtre dans le cadre des NAP pour 2015-2016 avec Théâtre Même.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux exercice 2016 Aménagement de la maison Thibaud – 55/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation du bâtiment communal « Maison Thibaud » pour créer un local associatif, un commerce, deux logements sociaux et un bar associatif. Tout en s'engageant dans la Réglementation Technique 2012 (RT 2012).

Monsieur le Maire expose que ce projet peut, pour une partie des aménagements (maîtrise d'œuvre, aménagements de la grange et du local commercial), être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2016.

Monsieur le Maire présente le dossier et propose de faire une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux exercice 2016 pour subventionner ce projet.

Considérant que la commune d'Éveux fait moins de 2000 habitants ;

Considérant que ce projet d'investissement s'inscrit pleinement à la suite de la requalification de la place du Marronnier pour la mise en valeur du centre du village ;

Considérant que la phase 1 de ce projet est estimée à 400 000 € de dépenses éligibles à la subvention DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2016 ;
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour faire cette demande de subvention au titre de ce projet et à signer tous les documents y afférents.

Vente ambulante : tarifs de stationnement sur la voie publique – 56/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°33/2015 du 21 mai 2015 relative au tarif de stationnement sur la voie publique.

Monsieur le Maire propose de modifier cette délibération pour fixer deux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- 30 euros par mois sur la base d'un jour d'utilisation par semaine
- 60 euros par mois sur la base de deux jours d'utilisation par semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 2 abstentions) :

- ▶ **FIXE** le tarif de stationnement sur la voie publique des commerces ambulants à compter du 01 octobre 2015 :
 - à 30 euros par mois sur la base d'un jour d'utilisation par semaine
 - à 60 euros par mois sur la base de deux jours d'utilisation par semaine
- ▶ **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 33/2015 du 21 mai 2015.

Retrait de huit communes de Lyon du SYDER - 57/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône est à ce jour un établissement public de coopération locale constitué de 228 membres adhérents :

- 219 communes au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,
- la Métropole de Lyon au titre de cette même compétence, en représentation-substitutions de 10 communes : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize,
- 8 communes au titre de la seule compétence optionnelle « Éclairage public », à savoir Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

Un travail de concertation a été effectué depuis plusieurs mois par le SYDER avec les huit communes dernières citées, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône, pour faire évoluer la maille géographique d'intervention de ce syndicat suite à la création de la Métropole de Lyon, et l'adapter à la nouvelle configuration territoriale locale.

Dans ce contexte, M. Le Maire fait part au conseil de la demande des conseils municipaux des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et, potentiellement, Solaize, relative au retrait de ces communes du syndicat.

L'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales dispose que « une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale (...), avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement ».

Les demandes de ces huit communes ont fait l'objet d'une délibération concordante du comité du SYDER le 29 septembre 2015.

Leur retrait effectif est cependant subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat.

M. Le Maire précise également que les conditions matérielles et financières de ce retrait seraient réglées selon les termes de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Le retrait de ces huit communes n'aurait ainsi pas d'impact financier sur les autres communes adhérentes, l'encours de la dette de chaque commune sortante lui étant restitué.

La décision de retrait sera prise par le représentant de l'État dans le département, qui fixera la date d'effet de ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, et Quincieux du SYDER ;
- **APPROUVE** le retrait de la commune de Solaize du SYDER, sous réserve de délibération en ce sens du conseil municipal de cette commune ;
- **NOTE** que les conditions matérielles et financières de ces retraits seront réglées dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Reprise de la voirie communale du lotissement « Les Charmilles 2 » dans le domaine public - 58/2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 68/2014 du 15 octobre 2014, modifiée par la délibération n°25/2015 du 29 janvier 2015, par laquelle il était entendu avec la société CAPELLI la reprise de voies et espaces communs du lotissement ainsi que le réseau d'eaux usées (avec boîtes de branchement) par la commune à l'achèvement des travaux du lotissement « Les Charmilles 2 ».

Monsieur Le Maire précise que cette reprise exclut le réseau d'eaux pluviales, ainsi que les deux bassins de rétention enterrés et situés en parties privatives qui resteront en propriété et en entretien sous la responsabilité de l'association syndicale.

Monsieur Le Maire mentionne que cette reprise concerne le transfert dans le domaine public communal des parcelles AC 116, AC 117, AC 118, AC 119, AC 120, AC 134 et AC 135 et AC 140.

Monsieur Le Maire indique que cette délibération s'avère incomplète, en effet celle-ci ne comprend pas les longueurs des nouvelles voiries communales :

- Allée des frênes : 125 m
- Allée des églantiers : 40 m
- Passage de petezan : 50 m

Monsieur Le Maire propose au conseil de remplacer les délibérations n°68/2014 et n° 25/2015 par la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2006 dénommant les voiries de lotissement « Charmilles 2 »

Considérant que conformément à l'article L. 141-3 du Code de la Voirie routière ;

Considérant que la société « CAPELLI » est propriétaire des parcelles AC 118 (correspondant à l'allée des frênes et des églantiers), AC 117 (correspondant au chemin du pétezan), AC 119 (correspondant à l'espace vert commun), AC 116 + AC 140 (correspondant à la Combe Fleurie), AC 120 + AC 135 + AC 134 (correspondant au chemin des noisetiers) ;

Considérant que la reprise de voirie est effective depuis la délibération n° 68/2014 du 15 octobre 2014, modifiée par la délibération n° 25/2015 du 29 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal des parcelles AC 116, AC 117, AC 118, AC 119, AC 120, AC 134, AC 135 et AC 140.

► **DIT** que ce transfert se fait par le biais d'une remise gratuite des terrains à la commune et que les frais de notaire seront à la charge de la société immobilière « CAPELLI ».

► **DIT** que cette reprise exclut le réseau d'eaux pluviales, ainsi que les deux bassins de rétention enterrés et situés en parties privatives qui resteront en propriété et en entretien sous la responsabilité de l'association syndicale.

► **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

► **INDIQUE** que la longueur de la voirie communale ajoutée par cette reprise de voirie est d'une longueur de 215 m.

► **MET A JOUR** la longueur de la voirie communale à 11 701m, au titre de l'année 2014.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait plusieurs points de situation :

- Mise en circulation au sein des membres du conseil du rapport d'activité de la CCPA pour l'année 2014.
- Arrêt du tableau des permanences des élus au bureau de vote pour les scrutins des élections régionales les 6 et 13 décembre 2015.

✂ **Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) :**

- École :
 - ✓ Les élections du nouveau bureau de l'association des parents d'élève se sont tenues :
 - Présidente : Mme Cécile GIRARDET
 - Secrétaire : Mme Sabine PLOIVY
 - Trésorière : Mme Anne-Claire DEBARBOUILLE
 - ✓ Les élections des délégués des parents au conseil d'école se sont également tenues :
 - Petite et moyenne sections : M. Nicolas DEVAUX
 - Grande section et CP : Mme Virginie ROBERT
 - CE1 et CE2 : Mme Elsa DEPLANCHE
 - CE2, CM1 et CM2 : Mme Camille CARLE
 - ✓ Le prochain conseil d'école se tiendra le 09 novembre 2015 à 20h00 à l'école.
- Restaurant scolaire : un travail sur la sensibilisation au gaspillage est effectué cette semaine par notre cuisinier M. Frédéric PETIT. A la fin de chaque service, les enfants sont invités à regrouper leurs déchets alimentaires qui sont ensuite pesés (les chiffres seront communiqués au prochain conseil). Nous pouvons déjà noter que les plus grands incitent les petits à finir leurs repas, ce qui montre que cette action de sensibilisation semble efficace.

✂ **Commission Voirie (Christian BILLAUD) :**

- Des barrières ont été cassées sur la commune au cours de cet été, leur remplacement est en cours.
- Ce jour, 15 octobre 2015, la maintenance annuelle des radars pédagogiques a été effectuée. Le remplacement des batteries est à étudier.
- Des travaux se font semaine 42 sur la RD 19d entre la ZAC des Martinets et le croisement avec la montée d'Éveux. Des perturbations de la circulation sont attendues tous les jours.

✂ **Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :**

- Les annonceurs pour le prochain bulletin municipal sont en cours de relance, la consultation de concepteurs prenait fin aujourd'hui.
- Les membres du conseil sont sollicités pour trouver une idée de photo pour la page de couverture.

✂ **Commission bâtiments – (Joseph LILLO) :**

- Les travaux de réfection du parvis de la mairie ont débuté le lundi 12/10/15.

✂ **Commission vie sociale et associative – (Geneviève RIBAILLIER) :**

- La réunion des associations du 09/10/2015 a permis de définir le calendrier 2016 d'utilisation des salles communales qui est en cours de rédaction.

☒ **Madame Odile OUEDRAOGO** – Réunion Planète Jeunes le 09/09/15 :

- MJC Fleurieux Éveux :
 - ✓ L'inauguration des nouveaux locaux à la salle polyvalente de Fleurieux sur L'Arbresle est prévue le 16/10/15.

☒ **Monsieur Pierre MELLINGER**, correspondant défense et mission « UNESCO »:

- Candidature UNESCO des sites Le Corbusier :
 - ✓ Le 02/10/15, une experte russe du bureau ICOMOS est venue sur le site du couvent de La Tourette pour vérifier l'état de conservation du bien et examiner le dossier de candidature.
 - ✓ Globalement, cette visite a été satisfaisante :
 - Les recommandations faites lors de la candidature précédente, il y a 6 ans, ont été prises en compte.
 - Une forte représentation des élus locaux (mairies d'Éveux, de Sourcieux les Mines et CCPA), de la fondation Le Corbusier et d'architectes ayant suivi les travaux de restructuration, était présente.
 - L'experte a visité l'ensemble du couvent et ses abords, y compris la glacière, et a passé une nuit sur place.
 - ✓ Le plan de gestion, de communication et de développement durable du couvent Sainte-Marie de La Tourette qui est le support pour la candidature du site d'Éveux est également présenté au conseil municipal.
 - ✓ Suite à cet audit, un rapport sera établi permettant au Comité d'évaluation de l'UNESCO de se prononcer sur cette candidature et celle de chacun des 17 autres biens (verdict en juin 2016).

☒ **Monsieur Bertrand GONIN** (SIABA) :

- Le 16 octobre 2015, à 20h00, à la salle Le Corbusier, est organisée par le SIABA une réunion publique d'information relative à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur les secteurs des lotissements Plein soleil et Bellevue. Les riverains concernés et les élus sont cordialement invités.

La séance est levée à 22h30

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

*Absente, excusée a donné
procuration à Mme Loré VINDRY*

*Absent, excusé a donné
procuration à M. Jean
MARTINAGE*

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN

Absent, excusé